

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

20240307006BISDE

SOLLICITATION DES FINANCEURS ET SIGNATURE DES MARCHES ECOLE DE MUSIQUE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20240307006DE DU 7 MARS 2024

Monsieur Stéphane BRIANT ne prend pas part au vote, il est remplacé par Monsieur Éric MOULIER en secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que l'école de musique du Haut Cantal, regroupant les 4 EPCI de l'arrondissement de Mauriac a été créée sous forme associative depuis août 2022. Cette école de musique a pour objectif premier de favoriser l'apprentissage de la pratique musicale. Sumène Artense communauté soutient pleinement cette démarche qui s'inscrit dans sa stratégie culturelle.

A ce titre elle a acquis, auprès de la commune de Saignes à l'euro symbolique, un bâtiment pour en faire le lieu d'enseignement musical du territoire. A l'heure actuelle plus de 40 élèves sont inscrits sur le site de Saignes.

Monsieur le Président présente les travaux et aménagements qui seront réalisés :

- isolation phonique et thermique sur l'ensemble du bâtiment pour favoriser le confort d'usage et la pratique d'activités musicales dans un cadre adapté
- réagencement du rez de chaussée du bâtiment et création de salles de pratiques individuelles et collectives, adaptation aux normes d'accessibilité
- adaptation du premier étage pour y réaliser trois salles de pratiques individuelles et un espace réservé aux professeurs
- aménagement complet des combles actuellement inutilisables pour y créer une salle collective

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la DTEP, de la DSIL et le Conseil Départemental au titre du Contrat Cantal Développement, pour le projet d'aménagement de l'antenne de l'école de musique de Sumène Artense communauté.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Aménagement de l'antenne de l'école de musique	329 881 €	ETAT DETR 2023	99 120€	26.47%
Maîtrise d'œuvre	36 420 €	ETAT DSIL 2024	114 029€	30.45%
Etudes complémentaires	8 177€	Conseil Départemental du Cantal FCD 2022/2027	60 000€	16.02%
		Autofinancement	101 329 €	27.06%
TOTAL	374 478 €	TOTAL	374 478 €	100 %

Le montant estimatif des marchés est fixé à 329 881€ HT, la maîtrise d'œuvre à 36 420€ et les études complémentaires à 8 177€.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter l'ETAT à hauteur de 114 029€, soit 30.45% au titre de la DSIL 2024
- à solliciter le Département à hauteur de 60 000€, soit 16.02% au titre du contrat Cantal Développement
- à autoriser monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO après avoir estimé les travaux à 329 881€HT
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité par 27 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'ETAT à hauteur de 114 029€, soit 30.45% au titre de la DSIL 2024
- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département à hauteur de 60 000€, soit 16.02% au titre du contrat Cantal Développement
- Autorise monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO après avoir estimé les travaux à 329 881€HT
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

La délibération N°20240307006DE du 7 mars 2024 est annulée et remplacée par la présente délibération pour erreur matérielle.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
N°: 241501055-20240307006BISD-DE

Sumène Artense
COMMUNAUTÉ



Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le



Affichée ou notifiée le

19 MARS 2024

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF

AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024

015-241501055-20240307006BISD-DE